

Questions au Feuilleton

résultats de la première année d'exploitation des bureaux de service, c'est-à-dire aux environs du mois de juin 1983.

4. Voir 3 ci-haut.

MDN—LES EFFECTIFS DE DIVERSES UNITÉS

Question n° 2596—M. McKinnon:

Le 1^{er} février 1981, quel était l'effectif actif et disponible, à l'exception du personnel en congé de pré-retraite, hospitalisé, suivant des cours de plus de six mois ou détaché à d'autres services ou affecté à d'autres fonctions a) des navires basés sur la côte est (i) navires de ravitaillement de la flotte (ii) 1^{ère} Escadre canadienne de destroyers (iii) 5^e Escadre canadienne de destroyers (iv) 1^{ère} Escadre canadienne de sous-marins (v) navires-écoles (vi) navires auxiliaires de plongée, b) des navires basés sur la côte ouest (i) navires de ravitaillement de la flotte (ii) 2^e Escadre canadienne de destroyers (iii) Groupe d'instruction Pacifique, c) du 1^{er} Groupe-brigade du Canada, d) du 5^e Groupe-brigade du Canada, e) de la Force d'opérations spéciales, f) du Groupe-Défense aérienne (i) 414^e Escadron de guerre électronique (ii) 409^e Escadron de chasseurs tout temps (iii) 416^e Escadron de chasseurs tout temps (iv) 425^e Escadron de chasseurs tout temps (v) 410^e Escadron d'entraînement opérationnel tout temps (vi) 24 stations de réseau radar longue portée (vii) 21 stations radar du réseau de pré-alerte avancée (viii) unité de détection optique situées à Cold Lake et Chatham (ix) École du contrôle des armes aériennes et des contre-mesures, g) du Groupe-Transport aérien, h) du 10^e Groupe aérien tactique (i) 408^e Escadron (ii) 427^e Escadron (iii) 430^e Escadrille tactique d'hélicoptères (iv) 403^e Escadron (v) 447^e Escadron (vi) 450^e Escadron (vii) 434^e Escadron (viii) 433^e Escadrille (ix) 401^e Escadron de la Réserve aérienne (x) 438^e Escadron de la Réserve aérienne (xi) 400^e Escadron de la Réserve aérienne (xii) 411^e Escadron de la Réserve aérienne, i) du Groupe aérien maritime (i) 32^e Escadron polyvalent (ii) 443^e Escadron d'hélicoptères anti-sous-marins (iii) 423^e Escadron d'hélicoptères anti-sous-marins (iv) 880^e Escadron de reconnaissance maritime (v) 405^e Escadron de patrouille maritime (vi) 415^e Escadron de patrouille maritime (vii) 413^e Escadron de transport et de sauvetage (viii) 33^e Escadron polyvalent (ix) 442^e Escadron de transport et de sauvetage (x) 407^e Escadron de patrouille maritime (xi) 406^e Escadron maritime d'entraînement opérationnel (xii) 404^e Escadron d'instruction maritime (xiii) Unité maritime d'essais et d'évaluation (xiv) 420^e Escadron de la Réserve aérienne, j) du 4^e Groupe-brigade mécanisé du Canada, k) du 1^{er} Groupe aérien du Canada?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Les chiffres concernant l'effectif «actif et disponible» des unités dont les noms figurent dans la question ne peuvent être obtenus que par un décompte détaillé du nombre de militaires affectés à chaque unité un jour donné. En l'occurrence, il s'agit du 1^{er} février 1981. Le ministère de la Défense nationale ne possède pas les ressources nécessaires pour effectuer une étude de la sorte. De plus, l'ensemble de ces renseignements détaillés révélerait des ressources opérationnelles classifiées, ce qui pourrait porter atteinte à la sécurité nationale.

Cependant, on trouvera ci-après les niveaux d'effectifs opérationnels des principales formations au 31 mars 1982.

Formation	Effectif opérationnel
a) Navires basés sur la côte Est	3 288
b) Navires basés sur la côte Ouest	1 656
c) 1 ^{er} Groupe-brigade du Canada	4 139
d) 5 ^e Groupe-brigade du Canada	3 733
e) Force d'opérations spéciales	3 269
f) Groupe Défense aérienne	3 126
g) Groupe Transport aérien	5 358
h) 10 ^e Groupe aérien tactique	1 548
i) Groupe aérien maritime	1 319
j) 4 ^e Groupe-brigade mécanisé du Canada	3 280
k) 1 ^{er} Groupe aérien du Canada	783

LA BANQUE DU CANADA—LA COLLECTION D'ŒUVRES D'ART

Question n° 2624—M. Cossitt:

1. La Banque du Canada collectionne-t-elle des oeuvres d'art et, le cas échéant, a) combien a coûté la collection à ce jour, b) quelle est la liste des oeuvres, y compris le nom de l'artiste et le montant versé dans chaque cas?

2. a) M^{me} Simon Reisman a-t-elle un rôle quelconque à jouer dans l'achat des peintures et, le cas échéant, (i) lequel (ii) quel salaire ou commission touche-t-elle, y compris le détail des marchés qu'elle peut avoir, b) quels sont les nom et détail d'emploi des personnes associées à ces achats?

3. Pourquoi la Banque du Canada a-t-elle besoin d'une collection d'oeuvres d'art?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre d'État (Finances)): En ce qui concerne le ministre des Finances, la Banque du Canada m'a informé comme suit:

1. La Banque du Canada ne possède pas à l'heure actuelle ce qu'il conviendrait, selon elle, d'appeler une collection d'oeuvres d'art, et elle n'a pas non plus l'intention d'en constituer une. Elle possède néanmoins quelques peintures, dont certaines ont été achetées récemment, d'autres il y a quelques années; ces tableaux ornent les couloirs, les salles de réunion et les bureaux de ses édifices. Depuis sa création, la Banque a acheté environ 141 portraits, tableaux et photographies d'artistes canadiens au coût de 170,000 dollars. La plupart des oeuvres qui décorent les locaux de la Banque sont louées de la Banque d'oeuvres d'art du Conseil des Arts du Canada.

2. M^{me} C. Carin Reisman est une employée à contrat de la Banque. Elle a été recrutée en qualité de décoratrice d'intérieur pour conseiller les dirigeants de la Banque dans le choix de l'ameublement des locaux. Dans le cadre de ces attributions, elle a fourni certains conseils sur le choix des peintures. Elle est rémunérée pour ses services selon un tarif horaire.

3. Voir 1.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF DU MARIAGE PRINCIER

Question n° 2644—M. Beatty:

1. Le gouvernement sait-il si des pays souverains, membres du Commonwealth, autres que le Royaume-Uni, l'Australie, les Bahamas, la Barbade, les Îles Fidji, la Gambie, le Lesotho, l'Île Maurice, la Nouvelle-Zélande, les îles Samoa, le Sierra Leone, le Swaziland, le Vanuatu et les îles Salomon émettront des timbres commémoratifs du mariage princier?

2. Le gouvernement a-t-il émis un timbre commémoratif à l'occasion du mariage de la Princesse Elizabeth et, le cas échéant, a) de quelle dénomination, b) combien?

3. Le gouvernement émet-il un timbre pour commémorer le mariage de l'héritier actuel du trône et, sinon, pourquoi?

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): La Société canadienne des Postes m'informe que:

1. Au moment où la question fut posée, le gouvernement ignorait quels pays souverains, autres que ceux mentionnés, émettraient des timbres commémoratifs du mariage princier.

2. a) et b) Les Postes canadiennes ont émis un timbre de 4c. en l'honneur du mariage de la princesse Elizabeth, le 16 février 1948. Ce timbre a été tiré à 50,010,000 exemplaires.

3. Non, et ce conformément au Guide pour le choix des sujets des timbres-poste canadiens en vigueur en mars 1981, qui stipule que «seul le souverain peut, de son vivant, faire l'objet d'une émission de timbres-poste».